

147954 - Il dit à sa femme: si tu fouilles dans mon téléphone portable, tu es répudiée

question

J'ai dit à ma femme : si tu fouilles dans mon téléphone portable, tu es répudiée et je crains qu'elle ne le fasse..Quelle est la solution? Merci.

la réponse favorite

Louanges à Allah

Le fait pour un homme de dire à sa femme si tu fouilles dans mon portable, tu es répudiée impliquerait une seule répudiation, si elle fouillait dans le portable. Le mari ne pourrait pas revenir en arrière. Il doit mettre sa femme en garde contre le fait de fouiller dans son portable afin d'éviter que la répudiation ne devienne effective. Si elle fouille dans le portable, une répudiation a lieu. Il peut reprendre sa femme au cours du délai de viduité Voir la réponse donnée à la question n° [105438](#).

Certains ulémas abordant le fond de la question soutiennent que si le mari entend empêcher sa femme de faire une chose sans vouloir réellement la répudier, ses propos allant dans ce sens sont comme un serment et n'entraînent que l'expiation prévue en cas de parjure. Aucune répudiation n'en résulte. C'est le choix de Cheikh al-islam Ibn Taymiya (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) et un groupe d'ulémas. C'est l'avis le mieux argumenté. Voir la réponse donnée à la question n° [82400](#).

Chacun connaît

mieux que les autres ses intentions. Allah est au courant. Il ne sert à rien de se leurrer et de prétendre qu'il n'a pas voulu répudier quand il l'a prononcée.

Allah le sait mieux.